

## Programme

# ECHAFAUDAGE FIXE - UTILISATION ET VERIFICATION JOURNALIERE

**Durée** : 7 heures soit 1 jour

**Nombre de participants** : 2 à 10

**Lieu** : Dans vos locaux ou en Inter-Entreprise

**Délai moyen d'accessibilité à la formation** : 1 mois

**Formateurs** : Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate

**Pré requis** :

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur, sans restriction au port de charges.
- Posséder une maîtrise de la langue française (parlé, lu, écrit)

**Public** :

Toute personne âgée de 18 ans et plus, devant réaliser la vérification journalière avant utilisation d'échafaudages fixes.

## Objectifs :

**Aptitudes visées** : Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur des collaborateurs, à la vérification journalière avant utilisation des échafaudages de pied en sécurité selon recommandation R408.

**Compétences visées** :

Durant la formation les stagiaires apprendront à :

- Connaître les dangers et les risques liés aux travaux en hauteur
- Être capable de réaliser les vérifications journalières, et compléter les fiches de contrôle
- Détecter et signaler les anomalies

## Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.
- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).

## Contenu pédagogique :

### **Partie théorique :**

- Responsabilité civile et pénale : Adéquation de l'ouvrage en fonction des travaux à réaliser,
- Statistiques des accidents
- Plan de prévention et ppsp sur les risques
- Les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur un chantier. (Balisage, co-activité)
- Analyses des risques
- Règlementation relative aux échafaudages (limite de charge, de hauteur)
- Conformité et vérification journalière des échafaudages
- Classes d'échafaudages
- Critères de choix de matériels
- Voir et analyser une situation dangereuse et la signaler
- EPI : Vérifications et utilisation

### **Partie pratique :**

- Mise en situation d'une vérification journalière d'un échafaudage fixe

### **Documents remis à la fin du stage (sous réserve de réussite)**

- Livret pédagogique

### **Administratif :**

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

### **Base réglementaire :**

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. Confère la recommandation R408 annexe 3 référentiel de compétences du responsable du montage ou du monteur d'échafaudage.

### **Conditions de réussite**

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)